



Offre d'emploi

Journaliers/ouvriers temporaires

La Municipalité des Cèdres est à la recherche de journaliers/ouvriers temporaires pour combler son équipe au service des travaux publics pour la période hivernale qui débute le lundi 3 décembre pour un total d'environ 18 semaines.

Description sommaire du poste

Sous la supervision du contremaître des travaux publics, l'employé devra effectuer les tâches courantes d'ouvrier-journalier dont l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, la voirie, la signalisation et le déneigement.

Exigences

- Avoir une bonne connaissance des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisé aux travaux publics;
- Posséder un permis de conduire classe 3;
- Posséder un diplôme d'étude secondaire V ou équivalent;
- Posséder un certificat de sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Être en bonne forme et aptitude pour le travail physique;
- Être autonome, responsable et ponctuel.

Rémunération et heure de travail

Salaire selon la convention collective en vigueur des employés de la voirie.

Horaire d'hiver :

- Heure de travail (40 heures / semaine) : horaire à déterminer

Toute personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae avec la mention « Journalier-ouvrier » et ce, au plus tard à 16 h 30, le mercredi **24 octobre 2018** à l'adresse courriel suivante : rh@ville.lescedres.qc.ca ou par la poste à nos bureaux administratifs à l'attention de Mme Jacinthe Bédard, agente aux ressources humaines, 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, Québec, J7T 1A1.

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt et seules les candidatures retenues seront contactées.